



PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

Arrêté n° : **080371**

Objet : fixant le calendrier des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux et le calendrier du CROSMS années 2009 début 2010.

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R312-180 et suivants relatifs aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant les avis favorables émis par les Présidents des Conseils généraux de la région Languedoc-Roussillon,

Arrête

Article 1^{er}

Les périodes de dépôt et le calendrier d'examen des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux prévus à l'article L.313-2 du code de l'action sociale et des familles sont fixés en annexe par catégories d'établissements et services mentionnés au I et au III de l'article L.312-1, pour les années 2009 début 2010.

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté dans le délai de deux mois qui suit la notification de la présente décision, outre les recours gracieux ou hiérarchique, devant le tribunal administratif de Montpellier.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires sanitaires et sociales du Languedoc-Roussillon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et des préfectures de département. Le présent arrêté sera notifié aux conseils généraux pour publication.

Fait à Montpellier, le

22 AOUT 2008

Le Préfet,


Cyrille SCHOTT

0096

Calendrier de période des dépôts et d'examen des dossiers par le CROSMS – années 2009 – début 2010

Catégorie d'établissements ou services sociaux et médico-sociaux	Périodes de dépôt des demandes	Date limite de dépôt des rapports	Dates des réunions du CROSMS	Dates limite de notification des décisions
<p>6° - les établissements et services qui accueillent des personnes âgées ou qui apportent à domicile assistance, soins ou aide à l'insertion sociale</p> <p>11° - les établissements ou services tels que centres de ressources, centre d'information et de coordination ...</p> <p>12° - les établissements ou service à caractère expérimental</p>	<p>Pour personnes âgées</p> <p>du 1^{er} septembre au 30-10-2008 du 1^{er} janvier au 28 février 2009 du 1^{er} mai au 30 juin 2009 du 1^{er} septembre au 30-10-2009</p>	<p>3 février 2009 26 mai 2009 27 octobre 2009 19 janvier 2010</p>	<p>24 février 2009 16 juin 2009 17 novembre 2009 9 février 2010</p>	<p>30 avril 2009 31 août 2009 31 décembre 2009 30 avril 2010</p>
<p>2° - les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale</p> <p>3° - les centres d'action médico-sociale précoce</p> <p>5° - les établissements ou services :</p> <p>a) d'aide par le travail ...</p> <p>b) de réadaptation, de pré-orientation et de rééducation professionnelle</p> <p>7° - les établissements et services qui accueillent des personnes adultes handicapées, ou atteintes de pathologie chroniques, et qui apportent à domicile assistance, soins ou aide à l'insertion sociale ou qui assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert</p> <p>11° - les établissements ou services tels que centres de ressources, d'information et de coordination ou prestataires de services de proximité mettant en œuvre dépistage, soutien, de formation ou d'information, d'expertise ou de coordination</p> <p>12° - les établissements ou service à caractère expérimental</p>	<p>Pour personnes handicapées</p> <p>du 1^{er} nov. 2008 au 31 déc. 2008 du 1^{er} mars au 30 avril 2009 du 15 juin au 31 août 2009 du 1^{er} nov. 2009 au 31 déc. 2009</p>	<p>28 avril 2009 25 août 2009 24 novembre 2009 27 avril 2010</p>	<p>19 mai 2009 15 septembre 2009 15 décembre 2009 18 mai 2010</p>	<p>30 juin 2009 31 octobre 2009 28 février 2010 30 juin 2010</p>

Calendrier de période des dépôts et d'examen des dossiers par le CROSMS – années 2009 – début 2010

Catégorie d'établissements ou services sociaux et médico-sociaux	Périodes de dépôt des demandes	Date limite de dépôt des rapports	Dates des réunions du CROSMS	Dates limite de notification des décisions
<p align="center">Four personnes en difficultés sociales ou enfants relevant d'une protection administrative ou judiciaire</p> <p>1° - les établissements ou services prenant en charge habituellement des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans relevant de l'article L.222-5</p> <p>4° - les établissements ou services mettant en œuvre les mesures éducatives ordonnées par l'autorité judiciaire (ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 ou art. 375 à 375-8 du code civil ou concernant des majeurs <21 ans)</p> <p>8° - les établissements ou services assurant l'accueil notamment dans les situations d'urgence le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse</p> <p>9° - les établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques en vue de favoriser l'adaptation à la vie active et l'aide à l'insertion sociale et professionnelle ou d'assurer soins et suivi médical dont les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et les appartements de coordination thérapeutique</p> <p>10° - les foyers de jeunes travailleurs</p> <p>12° - les établissements ou service à caractère expérimental</p> <p>III - les lieux de vie et d'accueil</p>	<p>du 1^{er} déc. 2008 au 31 janvier 2009</p> <p>du 1^{er} mai 2009 au 30 juin 2009</p> <p>du 1^{er} déc. 2009 au 31 janvier 2010</p>	<p>10 mars 2009</p> <p>29 septembre 2009</p> <p>9 mars 2010</p>	<p>31 mars 2009</p> <p>20 octobre 2009</p> <p>30 mars 2010</p>	<p>31 juillet 2009</p> <p>31 décembre 2009</p> <p>31 juillet 2010</p>

10 juillet 2008

0098



PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

**Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales**

Service : Protection sociale

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault**

Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre du Mérite

Arrêté N° : 080421

- Vu** le code de la sécurité sociale articles L.145-1 à L.145-3, L.145-5 et L.145-6, R.145-5, R.145-9 et R145-13 ;
- Vu** l'arrêté 040296 pris en Conseil d'Etat le 29 octobre 2004 relatif à la présidence de la section des assurances sociales du Conseil Régional de l'Ordre des chirurgiens dentistes du Languedoc-Roussillon ;
- Vu** les propositions du conseil régional de l'ordre des chirurgiens dentistes ;
- Vu** les propositions du Médecin Conseil Régional de la Direction Régionale du Service Médical au titre du régime général ;
- Vu** les propositions conjointes de la caisse de mutualité sociale agricole et de la caisse du régime social des indépendants ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires sanitaires et sociales,

Arrête

Article 1^{er} : La composition de la section des assurances sociales du conseil régional de l'ordre des chirurgiens dentistes est nouvellement fixée comme suit :

Président

M. Vivens Guy, vice-président au tribunal administratif de MONTPELLIER

0099

Assesseeurs représentant le conseil de l'ordre :

Titulaires : M. le Dr Gibert Philippe
7, rue Boussinesq
34070 MONTPELLIER

M. le Dr Miliot Claude
Hameau de Gaujac
30120 LE VIGAN

Suppléants : M. le Dr Bouchet Claude
52, rue Carsalade du Pont
66000 PERPIGNAN

M. le Dr Chauveau Jean
4, rue du Jeu de Ballon
34190 GANGES

M. le Dr Dri maracci Jean-Claude
65, boulevard Jean Jaurès
30900 NIMES

M. le Dr Fraissinet Alain
7, rue Bayard
34000 MONTPELLIER

M. le Dr Keler-Maurines Christine
5, rue Pasteur
30320 MARGUERITTES

M. le Dr Lafont Jean-François
5, place du Toural
48200 SAINT CHELY D'APCHER

M. le Dr Lafont Pierre
5, place du Toural
48200 SAINT CHELY D'APCHER

M. le Dr Micouveau André
38 bis, avenue Wilson
11200 LEZIGNAN CORBIERES

M. le Dr Poujol Stephan
1, rue Honcré Euzet
34200 SETE

M. le Dr Sanonet Guy
Chemin Mas Llaro
66000 PERPIGNAN

Asseseurs représentant les organismes d'assurance maladie :

Chirurgiens dentistes conseils du régime général de l'assurance maladie chargés de mission à la DRSM :

Titulaire : Mme le Dr Peyrat Patricia, DRSM
29, cours Gambetta
CS 39547
34961 MONTPELLIER Cedex 2

Suppléants : Mme le Dr François Dominique, ELSM
29, cours Gambetta
CS 59048
34967 MONTPELLIER Cedex 2

M. le Dr Clavey Xavier, ELSM
1, boulevard de Genève
BP 702
34521 BEZ ERS Cedex

M. le Dr Montane Pierre, ELSM de l'Aude
2, allée de Bezons
11017 CARCASSONNE Cedex 9

M. le Dr Ba incou Stéphane, ELSM du Gard
1040, avenue du Dr Fleming
CS 58222
30942 NIMES Cedex 9

M. le Dr Girenez Joseph-Marie, ELSM des Pyrénées Orientales
19, Espace Méditerranée
BP 70644
66836 PERPIGNAN Cedex

Chirurgiens dentistes conseils du régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles et du régime de protection sociale agricole :

Titulaire : Mme le Dr Anduze-Acher Sylvie
MSA Grand Sud
6, rue du Palais
11011 CARCASSONNE Cedex 09

Suppléants : M. le Dr Marchésani Michel
RSI
43, avenue du Pont Juvénal
CS 19019
34965 MONTPELLIER Cedex 2

M. le Dr Labatut Philippe
MSA Languedoc
Place Chaptal
CS 59501
34262 MONTPELLIER Cedex 2

M. le Dr Carrière Jean-Pierre
MSA Languedoc
Place Chaptal
CS 59501
34262 MONTPELLIER Cedex 2

M. le Dr Berdeu Daniel
RSI
43, avenue du Pont Juvénal
CS 19019
34965 MONTPELLIER Cedex 2

(le dentiste conseil de la MSA Grand Sud sera nommé prochainement).

Article 2 :

Dans le délai de deux mois qui suit sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet, outre l'éventualité d'un recours gracieux ou hiérarchique, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Article 3 :

Le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales du Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Languedoc-Roussillon et des préfectures des cinq départements.

Fait à Montpellier, le 25 septembre 2008

P/Le Préfet,

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

signé

Jean-Christophe BOURSIN